

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

## Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1862 25 juillet 2015

## **SOMMAIRE**

| Activ Management S.A                         | 1 Hero-Bau S.à r.l 89349                      |
|--|---|
| Akragas SIF-SICAV 8935                       | 2 Hucar 89345                                 |
| Altea Invest S.C.Sp 8935                     | 6 Infor Global Solutions European Finance S.à |
| AMLU-MJ S.C.I 8935                           | 9 r.l 89330                                   |
| APG 1 8935                                   | 4 Infor ISA Holdings 89332                    |
| APG 2 8935                                   | 7 Institut Nathacia S.à r.l                   |
| APG 3 8935                                   | 9 K.F. Fiduciaire SA 89341                    |
| Blueground Invest S.A 8936                   | 1 Kreizerbuch, S.à r.l                        |
| Blueground S.à r.l                           | 4 Lupercus Partners S.A                       |
| Brothers & Co S.à r.l 8934                   | 6 LUX-Syndic S. à r.l                         |
| Cabot Holdings S.à r.l 8937                  |   |
| Cargill International Luxembourg 14 S.à r.l. | familial 89350                                |
| 8936   |   |
| ColourOz ManCo 8937                          | <b>0</b> Modell-Shop EM S.à.r.l               |
| creatX idea factory Sàrl 8935                | 7 NJJC Spf S.A                                |
| Damea S.A                                    | 9 Pek II SCSp 89376                           |
| Danube SCA SICAR 8936                        | 1 Phyleum S.A 89353                           |
| Digital Services XLIII S.à r.l 8936          | 7 SCI Alpes Maritimes                         |
| DW Invest (Lux) S.C.Sp                       | 8 Sunrise Communications Holdings S.A 89351   |
| Enovos International S.A                     |   |
| E&V Development S.à r.l                      | 6 The Student Hotel Group S.à r.l 89356       |
| Fiduciaire Gerd Heinzius S.à r.l 8934        | 4 TPG RE II European Finance S.à r.l 89367    |
| Fondation André et Henriette Losch 8937      | 3 Trios Holdings S.à r.l 89367                |
| GoGreen 8937                                 | 5 Vitruvian I Luxembourg S.à r.l 89376        |
| Golelux S.à r.l 8937                         | 3 Windows Lux S.à r.l 89347                   |
| C&P Invest SICAV 8937                        | 1 WishFish Technologies S.à r.l 89342         |



## Infor Global Solutions European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 101.506.360,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper. R.C.S. Luxembourg B 107.138.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of May.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

## THERE APPEARED

Infor (Barneveld) B.V., a company (besloten vennootschap) governed by the laws of the Netherlands, registered with the Oost Nederland Chamber of Commerce (kamer van koophandel) under number 01077394, having its registered office at 89, Baron van Nagelstraat, NL -3771 LK Barneveld, the Netherlands,

here represented by Madia Camara, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Infor Global Solutions European Finance S.àr.1., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7A, Rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 107138, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 24 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 788 on 5 August 2005 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 28 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2666 on 3 November 2011.

The appearing party, representing the entire share capital, has requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

## Agenda

- 1. Change of the starting and ending dates of the financial year of the Company as to provide for a start on 1 May and an end on 30 April of each year with immediate effect;
  - 2. Subsequent amendment to articles 19 and 20 of the Company's articles of association; and
  - 3. Miscellaneous.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the notary to record the following resolutions:

### First resolution

The sole shareholder of the Company resolves to amend the financial year of the Company, which shall henceforth begin on 1 May of each year and shall end on 30 April of the following year with immediate effect. Therefore, the current financial year of the Company, which began on 1 June 2014 shall end on 30 April 2015 and a new financial year shall begin on 1 May 2015 and will end on 30 April 2016.

## Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder of the Company resolves to amend articles 19 and 20 of the articles of association of the Company, which shall henceforth respectively read as follows:

- "Art. 19. The Company's year commences on the first of May each year and ends on the thirtieth of April of the following year."
- "Art. 20. Each year on the thirtieth of April, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

#### Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand one hundred Euro ( $\in$  1,100,-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, this person signed together with the notary this deed.



## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de mai.

Par devant nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

Infor (Barneveld) B.V., une société (besloten vennootschap) régie par les lois des Pays-Bas, immatriculée à la Chambre de Commerce (kamer van koophandel) d'Oost Nederland sous le numéro 01077394, ayant son siège social au 89, Baron van Nagelstraat, NL-3771 LK Barneveld, Pays-Bas,

dûment représentée par Madia Camara, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Infor Global Solutions European Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107138, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 788 le 5 août 2005 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2666 le 3 novembre 2011.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

## Ordre du jour

- 1. Modification des dates de début et de fin de l'exercice social de la Société afin qu'il commence le 1 <sup>er</sup> mai et s'achève le 30 avril de chaque année avec effet immédiat;
  - 2. Modification subséquente des articles 19 et 20 des statuts de la Société; et
  - 3. Divers.

La comparante, agissant en sa capacité susvisée, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'associé unique de la Société décide modifier l'exercice social de la Société, qui commencera désormais le 1 <sup>er</sup> mai de chaque année et se terminera le 30 avril de l'année suivante avec effet immédiat. Par conséquent, l'exercice social en cours de la Société, qui a commencé le 1 <sup>er</sup> juin 2014 se terminera le 30 avril 2015 et un nouvel exercice social commencera le 1 <sup>er</sup> mai 2015 et s'achèvera le 30 avril 2016.

## Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique de la Société décide de modifier les articles 19 et 20 des statuts de la Société, qui auront désormais respectivement la teneur suivante:

- « **Art. 19.** L'année sociale de la Société commence le 1 <sup>er</sup> mai de chaque année et se termine le 30 avril de l'année suivante.»
- « **Art. 20.** Chaque année au 30 avril, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan »

## Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à mille cent euros (€ 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CAMARA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 28 mai 2015. Relation: DAC/2015/8730. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.



Diekirch, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015080470/108.

(150091832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

## Infor ISA Holdings, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 211.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.071.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of May.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED

Infor (US), Inc., a company (corporation) governed by the laws of the United States of America, registered with the Secretary of the State of Delaware under number 3978744, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA,

here represented by Madia Camara, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Infor ISA Holdings, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7A, Rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 118071, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 26 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1796 on 26 September 2006 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Belvaux, dated 2 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2421 on 25 October 2007.

The appearing party, representing the entire share capital, has requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

## Agenda

- 1. Change of the starting and ending dates of the financial year of the Company as to provide for a start on 1 May and an end on 30 April of each year with immediate effect;
  - 2. Subsequent amendment to articles 20 and 21 of the Company's articles of association; and
  - 3. Miscellaneous.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the notary to record the following resolutions:

## First resolution

The sole shareholder of the Company resolves to amend the financial year of the Company, which shall henceforth begin on 1 May of each year and shall end on 30 April of the following year with immediate effect. Therefore, the current financial year of the Company, which began on 1 June 2014 shall end on 30 April 2015 and a new financial year shall begin on 1 May 2015 and will end on 30 April 2016.

## Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder of the Company resolves to amend articles 20 and 21 of the articles of association of the Company, which shall henceforth respectively read as follows:

- "Art. 20. The Company's year commences on the first of May each year and ends on the thirtieth of April of the following year."
- "Art. 21. Each year on the thirtieth of April, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

## Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand one hundred Euro ( $\in$  1,100,-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.



Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, this person signed together with the notary this deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de mai.

Par devant nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

## A COMPARU:

Infor (US), Inc.,, une société (corporation), régie par les lois des Etats Unis d'Amerique, immatriculée au Secretary of the State of Delaware sous le numéro 3978744, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA,

dûment représentée par Madia Camara, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Infor ISA Holdings, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118071, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1796 le 26 septembre 2006 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Belvaux en date du 2 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2421 le 25 octobre 2007.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

## Ordre du jour

- 1. Modification des dates de début et de fin de l'exercice social de la Société afin qu'il commence le 1 <sup>er</sup> mai et s'achève le 30 avril de chaque année avec effet immédiat;
  - 2. Modification subséquente des articles 20 et 21 des statuts de la Société; et
  - 3. Divers.

La comparante, agissant en sa capacité susvisée, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'associé unique de la Société décide modifier l'exercice social de la Société, qui commencera désormais le 1 <sup>er</sup> mai de chaque année et se terminera le 30 avril de l'année suivante avec effet immédiat. Par conséquent, l'exercice social en cours de la Société, qui a commencé le 1 <sup>er</sup> juin 2014 se terminera le 30 avril 2015 et un nouvel exercice social commencera le 1 <sup>er</sup> mai 2015 et s'achèvera le 30 avril 2016.

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique de la Société décide de modifier les articles 20 et 21 des statuts de la Société, qui auront désormais respectivement la teneur suivante:

- « **Art. 20.** L'année sociale de la Société commence le 1 <sup>er</sup> mai de chaque année et se termine le 30 avril de l'année suivante.»
- « **Art. 21.** Chaque année au 30 avril, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à mille cent euros (€ 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CAMARA, DELOSCH.



Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 28 mai 2015. Relation: DAC/2015/8726. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015080471/108.

(150091796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

## Mive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 165.885.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of May.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED

Infor Global Solutions European Finance S.à r.l., a company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 107138, having its registered office at 7A, Rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg,

here represented by Madia Camara, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of MIVE S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7A, Rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 165885, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 20 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 370 on 11 February 2012 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 14 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1814 on 27 July 2013.

The appearing party, representing the entire share capital, has requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

## Agenda

- 1. Change of the starting and ending dates of the financial year of the Company as to provide for a start on 1 May and an end on 30 April of each year with immediate effect;
  - 2. Subsequent amendment to articles 21 and 22 of the Company's articles of association; and
  - 3. Miscellaneous.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the notary to record the following resolutions:

#### First resolution

The sole shareholder of the Company resolves to amend the financial year of the Company, which shall henceforth begin on 1 May of each year and shall end on 30 April of the following year with immediate effect. Therefore, the current financial year of the Company, which began on 1 June 2014 shall end on 30 April 2015 and a new financial year shall begin on 1 May 2015 and will end on 30 April 2016.

#### Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder of the Company resolves to amend articles 21 and 22 of the articles of association of the Company, which shall henceforth respectively read as follows:

- "Art. 21. The Company's year commences on the first of May each year and ends on the thirtieth of April of the following year."
- "Art. 22. Each year on the thirtieth of April, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

#### Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand one hundred Euro ( $\in$  1,100,-).



The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof; this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, this person signed together with the notary this deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de mai.

Par devant nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARII:

Infor Global Solutions European Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107138, ayant son siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg,

dûment représentée par Madia Camara, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de MIVE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165885, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 370 le 11 février 2012 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1814 le 27 juillet 2013.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

## Ordre du jour

- 1. Modification des dates de début et de fin de l'exercice social de la Société afin qu'il commence le 1 <sup>er</sup> mai et s'achève le 30 avril de chaque année avec effet immédiat;
  - 2. Modification subséquente des articles 21 et 22 des statuts de la Société; et
  - 3 Divers

La comparante, agissant en sa capacité susvisée, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique de la Société décide modifier l'exercice social de la Société, qui commencera désormais le 1 <sup>er</sup> mai de chaque année et se terminera le 30 avril de l'année suivante avec effet immédiat. Par conséquent, l'exercice social en cours de la Société, qui a commencé le 1 <sup>er</sup> juin 2014 se terminera le 30 avril 2015 et un nouvel exercice social commencera le 1 <sup>er</sup> mai 2015 et s'achèvera le 30 avril 2016.

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique de la Société décide de modifier les articles 21 et 22 des statuts de la Société, qui auront désormais respectivement la teneur suivante:

- « **Art. 21.** L'année sociale de la Société commence le 1 <sup>er</sup> mai de chaque année et se termine le 30 avril de l'année suivante.»
- « **Art. 22.** Chaque année au 30 avril, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à mille cent euros (€ 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CAMARA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 28 mai 2015. Relation: DAC/2015/8727. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015080625/108.

(150091809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

#### NJJC Spf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 197.183.

#### **STATUTS**

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un mai.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

#### A COMPARU

La société «ARIELLE COMPANY LIMITED», établie à Londres (Angleterre) W1S 4PW, 12, Old Bond Street, immatriculée au «Registar of Companies for England and Wales», sous le numéro 4910863,

ici représentée par Madame Sandrine ORTWERTH, salariée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée (ci-après désignée la «Comparante»).

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle Comparante, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1** er . Il existe entre les Comparantes et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions, une société anonyme prenant la dénomination de «NJJC Spf S.A.» (ci-après, la «Société»).

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par une simple décision du conseil d'administration

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi comme en matière de modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconque, se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007, relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

**Art. 3.** Le capital social est fixé QUATRE MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 4.500.000.-) divisé en QUARANTE-CINQ MILLE (45.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune.



Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-Propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droit de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société, étant précisé que l'usufruitier conservera son droit d'usufruit sur le produit de la liquidation par subrogation.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit».
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention «nue-propriété».

Si les actions sont au porteur: les actions démembrées seront déposées auprès d'un tiers séquestre, désigné de commun accord par le nu-propriétaire et l'usufruitier.

Ce tiers séquestre aura la charge de vérifier la correcte application des dispositions relatives aux droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et d'usufruitier.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après, le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Toutefois, lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion doit être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effets au même titre que les décisions prises à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué.



- **Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois d'avril à 10 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- **Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- **Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures et ses règlements d'exécution, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
- 2. La première assemblée ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

#### Souscription - Libération

Les actions ont toutes été souscrites par la Comparante, pré qualifiée.

Les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de QUATRE MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 4.500.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Evaluation des frais

La Comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ trois mille cinq cents euros (3.500.-EUR).

## Décisions de l'associée unique

La Comparante, pré-qualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2020:
- Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable, né à Bastogne (Belgique), le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri;
- Monsieur Joël MARECHAL, salarié, né à Arlon (Belgique), le 12 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
- Monsieur Laurent JACQUEMART, expert-comptable, né à Daverdisse (Belgique), le 19 juin 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.
  - 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2020:

La société à responsabilité limitée «AUDITEX, S. à r. l.», établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 91559.



4. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 26 mai 2015. Relation: 2LAC/2015/11441. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 1 er juin 2015.

Référence de publication: 2015080661/162.

(150092528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

## Modell-Shop EM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 28, rue de Trintange.

R.C.S. Luxembourg B 197.235.

## **STATUTS**

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

ont comparu:

- 1) Monsieur Ermanno PIERINI, ouvrier, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 28 rue de Trintange;
- 2) Madame Martine Liliane MOLLING, ouvrière, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 28 rue de Trintange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

## Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

- **Art. 1** er . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
  - Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente de modélismes et de jouets.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de «Modell-Shop EM S.à r.l.».
- **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Waldbredimus. Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en dehors de cette commune en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

## Titre II. - Capital social - Parts sociales

- **Art. 6.** Le capital social est fixe a douze mille quatre cents euros (12.400.-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124.-EUR) chacune.
- **Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.



## Titre III. - Administration et gérance

**Art. 9.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

- **Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

- **Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci. Les dispositions des articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales sont alors applicables.
- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 14.** Du bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.
  - Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

## Titre IV. - Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

## Titre V. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

## Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

| 1) Monsieur Ermanno PIERINI, prénommé, cinquante parts sociales,        | 50  |
|---|-----|
| 2) Madame Martine Liliane MOLLING, prénommée, cinquante parts sociales, | 50  |
| Total: Cent parts sociales  | 100 |

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

## Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2015.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille cent euros (1.100.- EUR).

## Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des vois les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-5465 Waldbredimus, 28 rue de Trintange.
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Ermanno PIERINI, prénommé.



Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

#### Déclaration

Les associés prénommés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et du règlement grand-ducal du 1 <sup>er</sup> février 2010, être les bénéficiaires réels et finaux de la société ci-dessus et certifient que les fonds/biens/droits ne proviennent d'aucune infraction pénale.

#### Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Remich, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les personnes comparantes, connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. PIERINI, M. L. MOLLING, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 mai 2015. Relation: GAC/2015/4357. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081600/108.

(150094029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

## Activ Management S.A., Société Anonyme,

(anc. K.F. Fiduciaire SA).

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 143.688.

L'an deux mille quinze, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ACTIV FIDUCIAIRE SA de L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 143 688, constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR alors de résidence à Dudelange en date du 10 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 97 du 16 janvier 2009, modifiée suivant acte reçu du notaire Frank MOLITOR de Luxembourg du 11 septembre 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 3241 du 4 septembre 2014.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence d'Alain LE NÉNAN, clerc de notaire, demeurant à Herserange (France), qui désigne comme secrétaire Manuel MOROCUTTI, clerc de notaire, demeurant à Bettembourg,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Kindy FRITSCH, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le Président expose d'abord que

- I.- La présente Assemblée a pour ordre du jour:
- 1.- Changement de la dénomination;
- 2.- Modification de l'article 1 des statuts;
- 3.- Modification de l'objet social;
- 4.- Modification de l'article 4 des statuts.
- II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

- III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:



#### Première résolution

Elle modifie la dénomination de la Société en AKTIV MANAGEMENT SA.

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 1 er des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AKTIV MANAGEMENT SA.

#### Troisième résolution

Elle modifie l'objet en y ajoutant les activités de travaux administratifs et en supprimant l'exploitation d'un bureau comptable.

#### Quatrième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet toutes les activités de travaux administratifs, la gérance d'immeuble ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Honoraire: 99,16

Signé: Le Nénan, Morocutti, Fritsch et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14025. Reçu soixante quinze euros 75,00.

Le Receveur (signé): Molling.

Référence de publication: 2015082459/54.

(150094248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

## WishFish Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 180.774.

## IN THE YEAR TWO THOUSAND FIFTEEN, ON THE TWENTY-SIXTH DAY OF MAY

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Mr. Sergey GRIGORIAN, Finance Manager, born in Moscow, Russia on the 23 rd January 1973, residing in ap.291, 21 Krylatskie Kholmy Street, Moscow, Russia,

duly represented by Mr Fabio GASPERONI, employee, residing professionally in Capellen,

by virtue of a proxy given under private seal on 12 may 2015.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- I.- That the said appearing party is the sole member of "WishFish Technologies S.à r.l.", with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 180774, incorporated by deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, on 10 October 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2931 of the 21 November 2013, (the "company"). The articles of incorporation have never been amended.
  - II. The agenda of the meeting is as follows:
- 1) Transfer of the registered office from 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg to the municipality of Mamer to the following address: 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, and subsequent amendment of the by-laws of the company.
- 2) Resignation of Mrs. Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU as director of Class A the company and discharge for the execution of her mandate.
- 3) Appointment of Mr Thierry STAS, born on 20 June 1969 in Bruxelles, residing professionally at 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, as new director of Class A of the company, fixation of the duration of his mandate.



#### 4) Miscellaneous.

#### First resolution

The sole member decides to transfer the registered office from 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg to the municipality of Mamer to the following address: 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, and to amend subsequently article 5, 1 st paragraph, of the by-laws of the company as follows:

"The registered office of the Company is established in the municipality of Mamer.".

#### Second resolution

The sole member accepts the resignation of Mrs. Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU as director of Class A of the company and grants discharge to her for the execution of her mandate until the present day.

#### Third resolution

The sole member appoints in replacement of Mrs. Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU, as new Class A Manager of the company, for an unlimited duration, Mr. Thierry STAS, born on 20 June 1969 in Bruxelles, residing professionally at 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen.

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about EUR 1,500.-.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, Notary, the present original deed.

## Suit la version française du texte qui précède:

## L'AN DEUX MIL QUINZE, LE VINGT-SIX MAI.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

## A comparu:

Monsieur Sergey GRIGORIAN, Directeur Financier, né à Moscou, Russie, le 23 janvier 1973, et demeurant à ap.291, 21 Krylatskie Kholmy Street, Moscou, Russie,

ici représenté par Monsieur Fabio GASPERONI, employé, demeurant professionnellement à Capellen,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 12 mai 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- Qu'il est le seul et unique associé de la société «WishFish Technologies S.à r.l.», ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 180774, constituée le 10 octobre 2013 suivant acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2931 du 21 novembre 2013, (la "société"). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.
  - II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1) Transfert du siège social de 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg vers la commune de Mamer à l'adresse suivante: 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen et modification subséquente des statuts de la société.
- 2) Démission de Madame Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU en sa qualité de gérant de classe A de la société et décharge totale pour l'exécution de son mandat.
- 3) Nomination de Monsieur Thierry STAS, né le 20 juin 1969 à Bruxelles, demeurant professionnellement au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, comme nouveau gérant de classe A de la société et détermination de la durée de son mandat.
  - 4) Divers.

#### Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg vers la commune de Mamer à l'adresse suivante: 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, et de modifier par conséquent l'article 5, 1 er alinéa, des statuts de la société comme suit:



"Le siège social de la Société est établi dans la commune de Mamer.".

#### Deuxième résolution

L'associé unique accepte la démission de Madame Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU en sa qualité de gérant de classe A de la société et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

#### Troisième résolution

L'associé unique nomme en remplacement de Madame Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU, démissionnaire, en tant que nouveau gérant de classe A de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Thierry STAS, né le 20 juin 1969 à Bruxelles, demeurant professionnellement au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à EUR 1.500,-.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GASPERONI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16519. Reçu soixante-quinze euros 75,00  $\epsilon$ .

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015082864/108.

(150094437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

## Fiduciaire Gerd Heinzius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 33, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 149.421.

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Gerd HEINZIUS, expert-comptable, né le 12 juin 1972 à St. Vith, demeurant à B-4780 St. Vith, Galhausen, Roderstal 39.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- Lequel comparant est le seul et unique associé de la société «Fiduciaire Gerd Heinzius S.à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxemburg sous le numéro B 149.421, constituée suivant acte reçu de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 19 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 décembre 2009, numéro 2412, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution ( ci-après la «Société»).
- II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent-vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant à l'associé unique préqualifié.
- III. L'associé unique représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes, qu'il a demandé au notaire d'acter comme suit:

## Ordre du jour

- 1. Transfert du siège social de la Société de L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss à l'adresse suivante L-9991 Weiswampach, 33, Gruuss-Strooss;
  - 2. Modification subséquente de l'article 5, alinéa1, des statuts de la Société.



3 Divers

#### Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société, de son adresse actuelle de L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss à L-9991 Weiswampach, 33, Gruuss-Strooss.

#### Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier en conséquence l'article 5, alinéa 1, des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 1). «Le siège de la société est établi dans la commune de Weiswampach.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Weiswampach, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: G. HEINZIUS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 15 mai 2015. Relation: DAC/2015/8205. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015076000/47.

(150086769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

## Hucar, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 12, Grand-Rue. R.C.S. Luxembourg B 162.164.

L'an deux mil quinze, le six mai.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. Monsieur Philippe BURNOTTE, né le 14 janvier 1964 à Libramont-Chevigny (Belgique), demeurant à L-9647 Doncols, 56, Duerfstroos,

ici représenté par Madame Françoise BURNOTTE, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée à Doncols le 6 mai 2015 signée «NE VARIETUR» annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

2. Madame Françoise BURNOTTE, né le 1 <sup>er</sup> septembre 1969 à Libramont-Chevigny (Belgique), demeurant à B-6870 Arville, 2, rue Coémont,

Lesquels comparants, présents ou tel que représentés, ont exposé au notaire:

- que leur père Monsieur Roger Georges Eugène BURNOTTE, né le 21 août 1933 à Bertrix (Belgique), ayant demeuré en dernier lieu à L-5654 Mondorf-les-Bains était associé unique de la société à responsabilité limitée HUCAR constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, en date du 1 <sup>er</sup> juin 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2053 du 5 septembre 2011.
  - que la société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 162.164,
- qu'elle a un capital de douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR) représenté par cents (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124, EUR) chacune,
- que Monsieur Roger BURNOTTE est décédé ab intestat à Luxembourg le 23 février 2015, laissant comme héritiers légaux ses deux enfants Monsieur Philippe BURNOTTE et Madame Françoise BURNOTTE, préqualifiés, chacun pour une moitié indivise.
- que suite à une cession de parts du 14 avril 2015 Monsieur Philippe BURNOTTE, prénommé, a cédé toutes ses cinquante (50) parts sociales qu'il a recueillies dans la succession de son père à Madame Françoise BURNOTTE, prénommée, qui a accepté cette cession de parts.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:



## Acceptation de la cession de parts sociales

Madame Françoise BURNOTTE, prénommée, déclare accepter cette cession, en tant que gérante, au nom de la société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales, elle déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Suite à la prédite cession les cent (100) parts sociales de la société sont toutes détenues par Madame Françoise BUR-NOTTE, prénommée, qui prend les résolutions suivantes:

#### Première Résolution

Suite à cette cession du 14 avril 2015 l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.-EUR) divisé en cent(100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124.-EUR) chacune.

La propriété des parts sociales résulte des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.»

#### Deuxième Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-5654 Mondorf-les Bains, 13, Avenue Grande-Duchesse Charlotte à L-9530 Wiltz, 12, Grand-Rue.

En conséquence le 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Alinéa 1 er . Le siège social est établi dans la commune de Wiltz»

#### Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Burnotte F., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 08 mai 2015. Relation: DAC/2015/7637. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 20 mai 2015.

Référence de publication: 2015076092/61.

(150086812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

## Brothers & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 190.297.

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

## A comparu:

Monsieur Joël FARIAT, employé privé, né à Casablanca (Maroc), le 26 août 1966, demeurant à F-57950 Montigny-lès-Metz, 22, rue Guynemer.

Lequel comparant déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "Brothers & Co S.à r.l.", ayant son siège social au 183, rue de Luxembourg L-8077 Bertrange, immatriculée auprès du R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 190.297, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3350 du 12 novembre 2014, et

que le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000.- EUR), représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Ensuite le comparant déclare et prie le notaire d'acter:

- I. Que l'ordre du jour des présentes est conçu comme suit:
- 1. Transfert du siège social du L-2355 Luxembourg 10, rue du Puits, avec effet immédiat;



- 2. Modification conséquente de l'article 4 des statuts de la Société afin de donner lui donner la teneur suivante:
- « **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.»;
  - 3 Divers

L'associé unique siégeant en assemblée générale a pris la résolution suivante:

#### Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du du L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg vers L-2355 Luxembourg 10, rue du Puits, avec effet immédiat.

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger»

#### Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à la présente modification, est estimé approximativement à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Fariat et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 1 er avril 2015. 2LAC/2015/7171. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015076585/49.

(150088241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

#### Windows Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 8, Zone Industrielle am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 169.363.

L'an deux mil quinze, le douze mai.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg) soussignée.

## A COMPARU:

Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en tant que mandataire de:

- 1 M. Alain LANG, gérant de sociétés, demeurant à F-57500 Saint Avold (France), 2B, Passage des Poilus,
- 2 M. Gad David ELFASSY, gérant de sociétés, demeurant à F-94340 Joinville Le Pont (France), 26, avenue Gilles,
- 3 M. Jérémie LEVY, gérant de sociétés, demeurant à F-57500 Saint-Avold (France), 16, rue des Américains, en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont déclaré au notaire instrumentant ce qui suit:

- 1. «WINDOWS LUX S.à r.l.» ayant son siège social au 8, Zone Industrielle am Bruch, L-3327 Crauthem, a été constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 mai 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1704 du 6 juillet 2012, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 169.363 (la «Société»).
- 2. le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.



| 3. les cent (100) parts sociales sont détenues comme suit: |     |
|--|-----|
| a. M. Alain Louis LANG, prénommé:                          | 34  |
| b. M. Gad David ELFASSY, prénommé:                         | 33  |
| c. M. Jérémie LEVY, prénommé:                              | 33  |
| Total:   | 100 |

Les associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les associés décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation avec effet immédiat.

#### Deuxième résolution

Les associés nomment Monsieur Alain LANG, prénommé, et Monsieur Gad David ELFASSY, prénommé, aux fonctions de liquidateurs, lesquels auront les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Les liquidateurs sont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée et ceci d'une manière individuelle. Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 de la prédite loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés aux liquidateurs de représenter individuellement la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

#### Troisième résolution:

Les associés décident de donner décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

#### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, agissant comme ci-avant, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeures, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 15 mai 2015. Relation: DAC/2015/8165. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015077487/59.

(150088022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

#### DW Invest (Lux) S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 196.999.

Extrait du 7 mai 2015 de la convention de la société en commandite spéciale de DW Invest (Lux) S.C.Sp.

- Le 7 mai 2015, une société en commandite spéciale (la «Société») a été constituée avec les caractéristiques suivantes:
- 1) La dénomination de la Société est: «DW Invest (Lux) S.C.Sp.».
- 2) DW Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est associé commandité de la Société (l'«Associé Commandité»).
  - 3) L'objectif des associés en constituant la Société est de faire des affaires ensemble en vue de générer un profit.

L'activité de la Société est d'entreprendre toutes transactions en rapport direct ou indirect avec l'acquisition de participations dans toutes sociétés et/ou tous partenariats luxembourgeois ou étrangers, sous n'importe quelle forme et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

De plus, la Société pourra effectuer des opérations financières par et à travers des transactions directement ou indirectement en rapport avec la maintenance, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations



avec des sociétés et/ou partenariats appartenant aux membres du même groupe de sociétés et partenariats auquel la Société appartient elle-même, incluant, de façon non limitative, l'octroi de prêts et lignes de crédit à ces sociétés, l'octroi d'assistance, d'avances ou de garanties à ces sociétés et/ou partenariats.

La Société peut réaliser toutes opérations en relation directe ou indirecte, ou nécessaires à l'accomplissement de son objet.

- 4) Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 5) La Société est exclusivement gérée par DW Invest S.à r.l., comme étant son Associé Commandité et unique gérant.

L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et entreprendre toutes les mesures nécessaires ou utiles en vue d'accomplir l'objectif de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la loi luxembourgeoise ou par l'acte de constitution de la Société à l'assemblée générale des Associés.

Aucun associé commanditaire en sa qualité d'associé commanditaire ne doit:

- (i) être autorisé à prendre part à, ou interférer en aucune manière dans le contrôle des affaires courantes de la Société,
- (ii) avoir une voix dans la gestion ou l'exploitation de toute propriété détenue par la Société, ou
- (iii) avoir l'autorité ou le droit d'agir comme mandataire pour le compte de la Société ou de tout autre associé, poser des actes qui lieraient la Société ou tout autre associé, ni faire de frais pour le compte ou en ce qui concerne la Société.
- 6) L'exercice social de la Société commence le 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. Le premier exercice social commence au 7 mai 2015 et s'achève le 31 décembre 2015.
- 7) La Société est constituée par un acte sous seing privé daté du 7 mai 2015. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 8) Il résulte d'une résolution de l'Associé Commandité en date du 8 mai 2015 que le nom de la Société a été changé de «DW Invest S.C.Sp.» en «DW Invest (Lux) S.C.Sp.».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

DW Invest S.à r.l.,

Le mandataire

Référence de publication: 2015076765/45.

(150087926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

## LUX-Syndic S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3229 Bettembourg, 77, Cité du Soleil.

R.C.S. Luxembourg B 163.355.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015077846/9.

(150089149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

#### Kreizerbuch, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.899.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2015077044/12.

(150087169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

## Hero-Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 186.568.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den zweiundzwanzigsten Mai.

Vor Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz zu Junglinster, Großherzogtum vom Luxemburg, unterzeichnet.



Sind erschienen:

- 1.- Herr Stefan HERMANN, Maurermeister, geboren am 01. Juli 1972 in Prüm (D), wohnhaft in D-54675 Hommerdingen, Kapellenstraße 1, und
- 2. Herr Marc ROLLINGER, Landwirt, geboren am 22. Dezember 1981 in Luxembourg, wohnhaft in L-5410 Beyren, 13, Rue Berghaff.

Die Komparenten erklären und bitten, den amtierenden Notar zu beurkunden:

- 1. Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") "Hero-Bau S.à r.l.", mit Sitz in L-6468 Echternach, Zone Industrielle eingetragen beim Handels-und Gesellschaftsregister von Luxemburg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") Sektion B, unter der Nummer 186.568, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Diekirch, am 25. April 2014, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1740 vom 4. Juli 2014, und dass die Statuten abgeändert wurden auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 02. Dezember 2014, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 15 vom 3. Januar 2015.
- 2. Dass das Kapital der Gesellschaft zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR), beträgt, eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert fünf und zwanzig Euro (125,- EUR), vollständig eingezahlt.
  - 3. Dass die Komparenten gemeinsam Besitzer sämtlicher Anteile der Gesellschaft, die das Kapital darstellen, sind.
- 4. Dass die Komparenten, als alleinige Gesellschafter, hiermit ausdrücklich erklären, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.
- 5. Dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass die Gesellschafter, welche des gesamter Gesellschaftskapital vertreten, sämtliche Aktiva im Verhältnis ihrer jeweiligen Beteiligung übernehmen und dass sie als Liquidatoren der Gesellschaft sämtliche bekannten und unbekannten Passiva der Gesellschaft solidarisch auszahlen werden, so dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist.
  - 6. Dass die Komparenten den Geschäftsführern Entlastung erteilten.
- 7. Dass sämtliche Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren im Gesellschaftssitz aufbewahrt werden.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehende an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Stefan HERMANN, Marc ROLLINGER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 mai 2015. Relation GAC/2015/4426. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015078529/42.

(150090232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

#### Melina S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.755.

Le siège social du commissaire aux comptes de la société AUDIEX S.A. est 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg Référence de publication: 2015077137/8.

(150087648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

## Institut Nathacia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 58, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.382.

L'an deux mille quinze, le onze mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

#### ONT COMPARU:

1.- Madame Nathacia CIVICO, esthéticienne, née à Villerupt (France) le 20 mai 1981, demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines, 7, Cité des Peupliers,

détentrice de vingt (20) parts sociales.

2.- Monsieur Sandro GIOVAGNOLI, personal trainer, né à Dudelange, le 1 <sup>er</sup> juin 1971, demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines, 7, Cité des Peupliers,

détenteur de quatre-vingts (80) parts sociales.



Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "INSTITUT NA-THACIA S.à r.l." (numéro d'identité 2009 24 32 069), avec siège social à L-3730 Rumelange, 50-52, Grand-Rue, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 149.382, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 11 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2427 du 14 décembre 2009 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Tom METZLER, en date du 8 août 2011, publié au Mémorial C, numéro 2484 du 14 octobre 2011, suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, de résidence à Dudelange, en date du 5 décembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 169 du 20 janvier 2012 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 avril 2014, publié au Mémorial C, numéro 1748 du 5 juillet 2014, requièrent le notaire d'acter la résolution suivante:

#### Résolution

Les associés décident de transférer le siège social à L-3440 Dudelange, 58, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Suite à ce transfert de siège social, les associés décident de modifier le 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 2. Al. 1 er. Le siège de la société est établi à Dudelange."

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CIVICO, GIOVAGNOLI, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15407. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015077787/46.

(150089245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

#### Sunrise Communications Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.672.

#### **EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 18 mai 2015 que:

- d'accepter la démission de M. Stefan Oostvogels de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 07 mai 2015;
- de nommer M. François Pfister, né le 25 octobre 1961 à Uccle, Belgique, et ayant son domicile professionnel au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 18 mai 2015 et ce pour une période d'un an prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016; et
- de renouveler le mandat d'administrateur de la Société de Mme Emanuela Brero, née le 25 mai 1970 à Bra, Italie, et ayant son domicile professionnel au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour une période d'un an prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est désormais constitué des personnes suivantes:

- \* Mme Emanuela Brero;
- \* M. François Pfister;
- \* M. Libor Voncina; et
- \* M. André Krause.
- Ernst & Young S.A., réviseur d'entreprises agrée, ayant son siège social à 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous B 47771 a été réélue aux fonctions de réviseur d'entreprises de la Société pour l'année fiscale 2015.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Pour la société Signature

Référence de publication: 2015077329/28.

(150088468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

## Akragas SIF-SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.091.

Extrait de la résolution prise par les associés de la Société en date du 27 octobre 2014

En date du 27 octobre 2014, l'Assemblée Générale Annuelle de la Société décide:

- De renommer Monsieur Murad Ikhtiar, né le 26 août 1961, à Damas, Syrie, et ayant son adresse au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Membre du Conseil d'Administration, avec effet au 27 octobre 2014, jusqu'au Conseil d'Administration qui se tiendra en 2015;
- De nommer Monsieur Pascal Schiltz, né le 26 mars 1965, à Bayonne, France, et ayant son adresse au 3, rue de la Moselle, F-57310 Guénange, France, Membre du Conseil d'Administration, avec effet au 27 octobre 2014, jusqu'au Conseil d'Administration qui se tiendra en 2015. L'Assemblée Générale prend note du changement d'adresse de Monsieur Pascal Schiltz, du 2, avenue du Général de Gaulle, à Luxembourgau3, rue de la Moselle à Guénange, France;
- De nommer Monsieur Gabriele Corte, né le 8 novembre 1970, à Turin, Italie, et ayant son adresse au 2, via Magatti, 6900 Lugano, Suisse, Président du Conseil d'Administration, avec effet au 27 octobre 2014, jusqu'au Conseil d'Administration qui se tiendra en 2015;
- De renommer PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, au poste de Réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015. L'Assemblée Générale prend note du changement de siège social du Réviseur d'entreprises du 400, route d'Esch, à Luxembourg au 2, rue Gerhard Mercator, à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015078180/26.

(150090293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

#### SCI Alpes Maritimes, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 10, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg E 2.828.

## **EXTRAIT**

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 2015, enregistré à Luxembourg A.C.1, le 13 mai 2015, 1LAC/2015/14981,

- que la répartition de pars est la suivante:
- 1) Madame Carole WAGENER, Référendaire à la Cour de Justice Européenne, demeurant à L-5855 Hesperange, 5, rue Jos Sunnen, née à Luxembourg, le 20 avril 1971:

2) Monsieur Jo WAGENER, employé privé, demeurant à L-1258 Luxembourg, 14, rue Jean-Pierre Brasseur, né à Luxembourg, le 24 juin 1975:

3) Monsieur Tom WAGENER, demeurant à L-2440 Luxembourg, 10, rue de Rollingergrund:

- que l'assemblée a accepté la démission de Monsieur Jean Wagener, docteur en droit, né à Luxembourg, le 14 décembre 1938, et Madame Béatrys Cleeren, sans état particulier, née à Alken, Belgique, le 24 janvier 1942, demeurant ensemble à L-2440 Luxembourg, 10, rue de Rollingergrund, comme gérants de la société.
- que Madame Carole WAGENER, prénommée et Monsieur Jo WAGENER, prénommé, ont été nommés comme nouveaux gérants pour une durée indéterminée.



La Société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015077349/29.

(150088506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

## Phyleum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.488.

L'an deux mille quinze, le dix-huit mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PHYLEUM S.A.», avec siège social à L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143.488, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 41 du 8 janvier 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

#### Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet social toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations par le biais le cas échéant de conseils et d'assistance aux sociétés membres du même groupe.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à titre accessoire à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

La Société pourra également constituer, acquérir, mettre en valeur, vendre, établir des contrats de licence, échanger ou s'intéresser de toute autre manière à tous brevets, marques et tous autres droits intellectuels et immatériels ainsi qu'à tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

2. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

#### Résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social et de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet social toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux



ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations par le biais le cas échéant de conseils et d'assistance aux sociétés membres du même groupe.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à titre accessoire à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

La Société pourra également constituer, acquérir, mettre en valeur, vendre, établir des contrats de licence, échanger ou s'intéresser de toute autre manière à tous brevets, marques et tous autres droits intellectuels et immatériels ainsi qu'à tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ neuf cent euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 mai 2015. Relation GAC/2015/4289. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015078754/79.

(150090069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

## Sunrise Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 195.839.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 26 Mai 2015

Les actionnaires prennent acte de la démission de:

- Monsieur Massimo Raschella, administrateur, résidant professionnellement au 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Les actionnaires nomment comme administrateur:

- Monsieur Filippo Campailla, administrateur, né le 25 Septembre 1968 à Ferrara (Italie), résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, pour une durée de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

*Pour SUNRISE INVESTMENTS SA* Référence de publication: 2015077394/18.

(150088388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

## APG 1, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 197.113.

Excerpts of the partnership agreement ("the Agreement") of APG 1 Société en Commandite Spéciale executed on 25 May 2015

**1. Incorporation date and period.** The Company was incorporated on 25 May 2015. The company is established for unlimited period of time.



- 2. Name. The special limited partnership shall have the name: "APG 1 Société en Commandite Spéciale" ("Partnership")
- **3. Purpose.** The Partnership's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, receivables, patents, trademarks and licenses or other property as the Partnership shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Partnership may think fit.

The Partnership may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Partnership, in which the partnership has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, issuance of bonds, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the payment of any money borrowed.

The Partnership may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Partnership may take any action and perform operation, which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

The Partnership may (a) engage in such other activities as the General Partner deems necessary, advisable, convenient or incidental to the foregoing and (b) engage in any lawful acts or activities not inconsistent with the foregoing.

- **4. Registered Office.** The Partnership shall have its registered office at: 2, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
- **5. Partners who are jointly and severally liable.** ANGEL POLAND GROUP Sp. zo. o., a Polish limited liability company with registered seat in Kraków, at Szlak str. 50/A4, 31-153 Kraków, Poland, registered in the Polish National Court Register under the number KRS 0000553862 (the "General Partner").
- **6. Managers and Signatory powers.** The Partnership shall be managed and represented by the two (2) up to four (4) Managing Managers divided into Class A Managers and Class B Managers being each time, at least one manager Class A and one manager class B (the "Managers"), who are not and shall not be General Partners. At incorporation of the Partnership, the Partners appoint the following Managers:

In capacity of Class A Managers:

Mr. Ron Ben Shahar, director of companies, born on 13/02/1973 in Tel Aviv, Israel and residing professionally at 73 Randolph Ave, Flat 1, London W91DW, Great Britain;

In capacity of Class B Managers:

Jacek Wolak, independent manager born on 26/11/1974 in Nowy Targ, Poland being Luxembourg resident, domiciled at 70, Rue Baudouin, L-1218 Grand Duche of Luxembourg.

Decisions of the Managers are validly taken if they are approved by the majority of Managing Managers including at least one manager of each class.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

Extrait d'un contrat de société sous seing privé («le Contrat») de APG 1 Société en commandite spéciale constituée le 25 Mai 2015

- 1. Date de création et durée. La date de constitution de la Société est le 25 Mai 2015. La Société est établie pour une durée illimitée.
- **2. Dénomination.** La dénomination de la société en commandite spéciale est: "APG 1 Société en Commandite Spéciale" ("Société")
- **3. Objet social.** L'objectif de la Société est d'investir, d'acquérir et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entités étrangères et acquérir par souscriptions, contributions, achats, options ou de toute autre manière tous titres, droits, intérêts, créances, brevets, marques et licences ou ou d'autres biens que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou disposer de la même, en tout ou en partie, pour telle contrepartie que la Société peut juger appropriée.

La Société peut également conclure, assister ou participer à toutes opérations financières, commerciales et autres, et accorder à toute société ou entité associée sous toute forme avec la Société, dans lequel la Société a un intérêt financier ou autre, direct ou indirect, toute assistance, prêt, émission d'obligations, avance ou garantie, ainsi qu'emprunter et lever des fonds de quelque manière que ce soit et assurer le paiement de toute somme empruntée.

La Société peut employer toutes techniques, moyens légaux et instruments en vue de gérer efficacement ses investissement et de se protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de devises, taux d'intérêt et autres risques

La Société peut prendre toutes mesures et effectuer l'opération qui est, directement ou indirectement, liée à son objet, afin de faciliter la réalisation de ce but.



La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations qui est, directement ou indirectement, liée à son objet social, afin de faciliter la réalisation de ce but.

La Société peut (a) s'engager dans d'autres activités telles que jugées nécessaire, souhaitable, pratique ou accessoires à ce qui précède par l'Associé Commandité et (b) accomplir tout acte légal ou activités n'étant pas incompatibles avec ce qui précède.

- **4. Siège social.** Le siège social de la Société est fixé au 2, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
- **5.** Associés commandités tenus conjointement et solidairement responsables. ANGEL POLAND GROUP SP. Z.o.o., une société Polonaise à responsabilité limitée, ayant son siège social sis à au 50/A4 Rue Szlak, 31-153 Cracovie, Pologne, inscrite au Registre de la Cour Nationale de Pologne sous le numéro KRS 0000553862 (l'«Associé Commandité»).
- **6. Gérants et pouvoir de signature.** La Société sera gérée et représentée par au moins deux (2) et jusqu'à quatre (4) gérants divisés en Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B étant à chaque fois, au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B (les «Gérants»), qui ne sont pas et ne pourront pas être les Associés Commandités. Lors de la constitution de la Société, les Associés nomment les Gérants suivants:

En tant que Gérants de Catégorie A:

M. Ron Ben Shahar, administrateur de sociétés, né le 13/02/1973 à Tel Aviv, Israël et demeurant professionnellement au 73 Randolph Ave, Flat 1, London W91DW, Angleterre;

En tant que Gérants de Catégorie B:

Jacek Wolak, gestionnaire indépendant né le 26/11/1974 à Nowy Targ, Pologne étant résidant luxembourgeois, domiciliée au 70, Rue Baudouin, L-1218 Grand Duché de Luxembourg.

Les décisions des Gérants sont valablement prises si elles sont approuvées par la majorité des Gérants incluant au moins un gérant de chaque catégorie.

L'Associé Commandité de la Société

Ron Ben Shahar / Jacek Wolak

Director Category A / Director Category B

Référence de publication: 2015078237/90.

(150090379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

## The Student Hotel Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.528.587,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 188.739.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015077406/10.

(150088363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

## Altea Invest S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 197.091.

Extrait du 25 mai 2015 de la convention de la société en commandite spéciale de Alta Invest S.C.SP.

Le 25 mai 2015, une société en commandite spéciale (la «Société») a été constituée avec les caractéristiques suivantes:

- 1) La dénomination de la Société est: «Alta Invest S.C.Sp.».
- 2) Solna Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196902, est associé commandité de la Société (l'«Associé Commandité»).
  - 3) L'objectif des associés en constituant la Société est de faire des affaires ensemble en vue de générer un profit.

L'activité de la Société est d'entreprendre toutes transactions en rapport direct ou indirect avec l'acquisition de participations dans toutes sociétés et/ou tous partenariats luxembourgeois ou étrangers, sous n'importe quelle forme et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.



De plus, la Société pourra effectuer des opérations financières par et à travers des transactions directement ou indirectement en rapport avec la maintenance, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations avec des sociétés et/ou partenariats appartenant aux membres du même groupe de sociétés et partenariats auquel la Société appartient elle-même, incluant, de façon non limitative, l'octroi de prêts et lignes de crédit à ces sociétés, l'octroi d'assistance, d'avances ou de garanties à ces sociétés et/ou partenariats.

La Société peut réaliser toutes opérations en relation directe ou indirecte, ou nécessaires à l'accomplissement de son objet.

- 4) Le siège social de la Société est établi au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
  - 5) La Société est exclusivement gérée par Solna Invest S.à r.l., comme étant son Associé Commandité et unique gérant.
- L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et entreprendre toutes les mesures nécessaires ou utiles en vue d'accomplir l'objectif de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la loi luxembourgeoise ou par l'acte de constitution de la Société à l'assemblée générale des Associés.

Aucun associé commanditaire en sa qualité d'associé commanditaire ne doit:

- (i) être autorisé à prendre part à, ou interférer en aucune manière dans le contrôle des affaires courantes de la Société,
- (ii) avoir une voix dans la gestion ou l'exploitation de toute propriété détenue par la Société, ou
- (iii) avoir l'autorité ou le droit d'agir comme mandataire pour le compte de la Société ou de tout autre associé, poser des actes qui lieraient la Société ou tout autre associé, ni faire de frais pour le compte ou en ce qui concerne la Société.
- 6) L'exercice social de la Société commence le 1 er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. Le premier exercice social commence au 25 mai 2015 et s'achève le 31 décembre 2015.
- 7) La Société est constituée par un acte sous seing privé daté du 25 mai 2015. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Solna Invest S.à r.l.

Le mandataire

Référence de publication: 2015078186/44.

(150090130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

## creatX idea factory Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3591 Dudelange, 69, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 143.019.

## EXTRAIT

Il résulte d'une cession de part intervenue en date du 15 mai 2015 que Monsieur Kilian SAFFRAN, employé privé, né à Cologne (Allemagne), le 26 février 1978 (No. Matricule 19780226016), demeurant à L-3258 Bettembourg, 38, rue Fernand Mertens a cédé 30 parts sociales de la société à Monsieur Michael WELTER, employé privé, né à Luxembourg, le 22 décembre 1964 (No. Matricule 19641222278), demeurant à L-3591 Dudelange, 69, rue de la Vallée.

Il résulte de la même cession que Madame Patricia DI DODO, employée privée, née à Dudelange, le 4 juin 1967 (No. Matricule 196870604120), demeurant à L-3591 Dudelange, 69, rue de la Vallée a cédé 40 parts sociales de la société à Monsieur Michael WELTER, employé privé, né à Luxembourg, le 22 décembre 1964 (No. Matricule 19641222278), demeurant à L-3591 Dudelange, 69, rue de la Vallée.

Dudelange le 15 mai 2015.

Pour la gérance

Référence de publication: 2015077545/18.

(150089034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

#### APG 2, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 197.114.

Excerpts of the partnership agreement ("the Agreement") of APG 2 Société en Commandite Spéciale executed on 25 May 2015

- **1. Incorporation date and period.** The Company was incorporated on 25 May 2015. The company is established for unlimited period of time.
  - 2. Name. The special limited partnership shall have the name: "APG 2 Société en Commandite Spéciale" ("Partnership")



**3. Purpose.** The Partnership's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, receivables, patents, trademarks and licenses or other property as the Partnership shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Partnership may think fit.

The Partnership may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Partnership, in which the partnership has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, issuance of bonds, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the payment of any money borrowed.

The Partnership may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Partnership may take any action and perform operation, which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

The Partnership may (a) engage in such other activities as the General Partner deems necessary, advisable, convenient or incidental to the foregoing and (b) engage in any lawful acts or activities not inconsistent with the foregoing.

- **4. Registered Office.** The Partnership shall have its registered office at: 2, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
- **5. Partners who are jointly and severally liable.** ANGEL POLAND GROUP Sp. zo. o., a Polish limited liability company with registered seat in Kraków, at Szlak str. 50/A4, 31-153 Kraków, Poland, registered in the Polish National Court Register under the number KRS 0000553862 (the "General Partner").
- **6. Managers and Signatory powers.** The Partnership shall be managed and represented by the two (2) up to four (4) Managing Managers divided into Class A Managers and Class B Managers being each time, at least one manager Class A and one manager class B (the "Managers"), who are not and shall not be General Partners. At incorporation of the Partnership, the Partners appoint the following Managers:

In capacity of Class A Managers:

Mr. Ron Ben Shahar, director of companies, born on 13/02/1973 in Tel Aviv, Israel and residing professionally at 73 Randolph Ave, Flat 1, London W91DW, Great Britain;

In capacity of Class B Managers:

Jacek Wolak, independent manager born on 26/11/1974 in Nowy Targ, Poland being Luxembourg resident, domiciled at 70, Rue Baudouin, L-1218 Grand Duché of Luxembourg.

Decisions of the Managers are validly taken if they are approved by the majority of Managing Managers including at least one manager of each class.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

Extrait d'un contrat de société sous seing privé («le Contrat») de APG 2 Société en commandite spéciale constituée le 25 Mai 2015

- **1. Date de création et durée.** La date de constitution de la Société est le 25 Mai 2015. La Société est établie pour une durée illimitée.
- **2. Dénomination.** La dénomination de la société en commandite spéciale est: "APG 2 Société en Commandite Spéciale" ("Société")
- **3. Objet social.** L'objectif de la Société est d'investir, d'acquérir et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entités étrangères et acquérir par souscriptions, contributions, achats, options ou de toute autre manière tous titres, droits, intérêts, créances, brevets, marques et licences ou ou d'autres biens que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou disposer de la même, en tout ou en partie, pour telle contrepartie que la Société peut juger appropriée.

La Société peut également conclure, assister ou participer à toutes opérations financières, commerciales et autres, et accorder à toute société ou entité associée sous toute forme avec la Société, dans lequel la Société a un intérêt financier ou autre, direct ou indirect, toute assistance, prêt, émission d'obligations, avance ou garantie, ainsi qu'emprunter et lever des fonds de quelque manière que ce soit et assurer le paiement de toute somme empruntée.

La Société peut employer toutes techniques, moyens légaux et instruments en vue de gérer efficacement ses investissement et de se protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de devises, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut prendre toutes mesures et effectuer l'opération qui est, directement ou indirectement, liée à son objet, afin de faciliter la réalisation de ce but.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations qui est, directement ou indirectement, liée à son objet social, afin de faciliter la réalisation de ce but.



La Société peut (a) s'engager dans d'autres activités telles que jugées nécessaire, souhaitable, pratique ou accessoires à ce qui précède par l'Associé Commandité et (b) accomplir tout acte légal ou activités n' étant pas incompatibles avec ce qui précède.

- **4. Siège social.** Le siège social de la Société est fixé au: 2, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
- **5.** Associés commandités tenus conjointement et solidairement responsables. ANGEL POLAND GROUP SP. Z.o.o., une société Polonaise à responsabilité limitée, ayant son siège social sis à au 50/A4 Rue Szlak, 31-153 Cracovie, Pologne, inscrite au Registre de la Cour Nationale de Pologne sous le numéro KRS 0000553862 (l'«Associé Commandité»).
- **6. Gérants et pouvoir de signature.** La Société sera gérée et représentée par au moins deux (2) et jusqu'à quatre (4) gérants divisés en Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B étant à chaque fois, au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B (les «Gérants»), qui ne sont pas et ne pourront pas être les Associés Commandités. Lors de la constitution de la Société, les Associés nomment les Gérants suivants:

En tant que Gérants de Catégorie A:

M. Ron Ben Shahar, administrateur de sociétés, né le 13/02/1973 à Tel Aviv, Israël et demeurant professionnellement au 73 Randolph Ave, Flat 1, London W91DW, Angleterre;

En tant que Gérants de Catégorie B:

Jacek Wolak, gestionnaire indépendant né le 26/11/1974 à Nowy Targ, Pologne étant résident luxembourgeois, domiciliée au 70, Rue Baudouin, L-1218 Grand Duché de Luxembourg.

Les décisions des Gérants sont valablement prises si elles sont approuvées par la majorité des Gérants incluant au moins un gérant de chaque catégorie.

L'Associé Commandité de la Société

Ron Ben Shahar / Jacek Wolak

Director Category A / Director Category B

Référence de publication: 2015078238/90.

(150090380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

## AMLU-MJ S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg E 5.278.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2015

L'assemblée, après avoir délibérée, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

## Première résolution

Suite à la convention de cession de parts sociales, conclues sous-seing privé en date du 15 mars 2014, acceptées par les gérants au nom de la Société et agréées par les associés, il résulte que le capital de la société civile immobilière Amlu-MJ S.C.I. est réparti comme suit:

| Madame Noura Riadi, prénommée, dix parts sociales                  | 10  |
|--|-----|
| Monsieur Marcel Wilwert, prénommé, quatre-vingt-dix parts sociales | 90  |
| Total des parts sociales   | 100 |

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2015077589/18.

(150089371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

#### APG 3, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 197.115.

Excerpts of the partnership agreement ("the Agreement") of APG 3 Société en Commandite Spéciale executed on 25 May 2015

- **1. Incorporation date and period.** The Company was incorporated on 25 May 2015. The company is established for unlimited period of time.
  - 2. Name. The special limited partnership shall have the name: "APG 3 Société en Commandite Spéciale" ("Partnership")



**3. Purpose.** The Partnership's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, receivables, patents, trademarks and licenses or other property as the Partnership shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Partnership may think fit.

The Partnership may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Partnership, in which the partnership has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, issuance of bonds, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the payment of any money borrowed.

The Partnership may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Partnership may take any action and perform operation, which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

The Partnership may (a) engage in such other activities as the General Partner deems necessary, advisable, convenient or incidental to the foregoing and (b) engage in any lawful acts or activities not inconsistent with the foregoing.

- **4. Registered Office.** The Partnership shall have its registered office at: 2, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
- **5. Partners who are jointly and severally liable.** ANGEL POLAND GROUP Sp. zo. o., a Polish limited liability company with registered seat in Kraków, at Szlak str. 50/A4, 31-153 Kraków, Poland, registered in the Polish National Court Register under the number KRS 0000553862 (the "General Partner").
- **6. Managers and Signatory powers.** The Partnership shall be managed and represented by the two (2) up to four (4) Managing Managers divided into Class A Managers and Class B Managers being each time, at least one manager Class A and one manager class B (the "Managers"), who are not and shall not be General Partners. At incorporation of the Partnership, the Partners appoint the following Managers:

In capacity of Class A Managers:

Mr. Ron Ben Shahar, director of companies, born on 13/02/1973 in Tel Aviv, Israel and residing professionally at 73 Randolph Ave, Flat 1, London W91DW, Great Britain;

In capacity of Class B Managers:

Jacek Wolak, independent manager born on 26/11/1974 in Nowy Targ, Poland being Luxembourg resident, domiciled at 70, Rue Baudouin, L-1218 Grand Duche of Luxembourg.

Decisions of the Managers are validly taken if they are approved by the majority of Managing Managers including at least one manager of each class.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

Extrait d'un contrat de société sous seing privé («le Contrat») de APG 3 Société en commandite spéciale constituée le 25 Mai 2015

- **1. Date de création et durée.** La date de constitution de la Société est le 25 Mai 2015. La Société est établie pour une durée illimitée.
- **2. Dénomination.** La dénomination de la société en commandite spéciale est: "APG 3 Société en Commandite Spéciale" ("Société")
- **3. Objet social.** L'objectif de la Société est d'investir, d'acquérir et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entités étrangères et acquérir par souscriptions, contributions, achats, options ou de toute autre manière tous titres, droits, intérêts, créances, brevets, marques et licences ou ou d'autres biens que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou disposer de la même, en tout ou en partie, pour telle contrepartie que la Société peut juger appropriée.

La Société peut également conclure, assister ou participer à toutes opérations financières, commerciales et autres, et accorder à toute société ou entité associée sous toute forme avec la Société, dans lequel la Société a un intérêt financier ou autre, direct ou indirect, toute assistance, prêt, émission d'obligations, avance ou garantie, ainsi qu'emprunter et lever des fonds de quelque manière que ce soit et assurer le paiement de toute somme empruntée.

La Société peut employer toutes techniques, moyens légaux et instruments en vue de gérer efficacement ses investissement et de se protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de devises, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut prendre toutes mesures et effectuer l'opération qui est, directement ou indirectement, liée à son objet, afin de faciliter la réalisation de ce but.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations qui est, directement ou indirectement, liée à son objet social, afin de faciliter la réalisation de ce but.



La Société peut (a) s'engager dans d'autres activités telles que jugées nécessaire, souhaitable, pratique ou accessoires à ce qui précède par l'Associé Commandité et (b) accomplir tout acte légal ou activités n'étant pas incompatibles avec ce qui précède.

- **4. Siège social.** Le siège social de la Société est fixé au: 2, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
- **5.** Associés commandités tenus conjointement et solidairement responsables. ANGEL POLAND GROUP SP. Z.o.o., une société Polonaise à responsabilité limitée, ayant son siège social sis à au 50/A4 Rue Szlak, 31/153, Cracovie, Pologne, inscrite au Registre de la Cour Nationale de Pologne sous le numéro KRS 0000553862 (l'«Associé Commandité»).
- **6. Gérants et pouvoir de signature.** La Société sera gérée et représentée par au moins deux (2) et jusqu'à quatre (4) gérants divisés en Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B étant à chaque fois, au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B (les «Gérants»), qui ne sont pas et ne pourront pas être les Associés Commandités. Lors de la constitution de la Société, les Associés nomment les Gérants suivants:

En tant que Gérants de Catégorie A:

M. Ron Ben Shahar, administrateur de sociétés, né le 13/02/1973 à Tel Aviv Israël et demeurant professionnellement au 73 Randolph Ave, Flat 1, London W91DW, Angleterre;

En tant que Gérants de Catégorie B:

Jacek Wolak, gestionnaire indépendant né le 26/11/1974 à Nowy Targ, Pologne étant résidant luxembourgeois, domiciliée au 70, Rue Baudouin, L-1218 Grand Duché de Luxembourg.

Les décisions des Gérants sont valablement prises si elles sont approuvées par la majorité des Gérants incluant au moins un gérant de chaque catégorie.

L'Associé Commandité de la Société

Ron Ben Shahar / Jacek Wolak

Director Category A / Director Category B

Référence de publication: 2015078239/90.

(150090381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

## Blueground Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 184.828.

Extrait d'une lettre datée du 20 mai 2015 adressée au conseil d'administration de la société Blueground Invest SA,

Monsieur Nicolas Van Beek démissionne de son poste d'administrateur à compter de cette date.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Nicolas Van Beek.

Référence de publication: 2015077604/10.

(150088900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

# Danube SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.983.

In the year two thousand an fifteen, on the fifteenth day of May;

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Danube S.C.A., SICAR", an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) ("SICAR") under the form of a SCA (société en commandite par actions), having its registered office at Garden Floor Forte F1, 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149983 was incorporated by a notarial deed on 9 December 2009 (the "Company") published in the Mémorial C under number 74 of 12 January 2010 and as amended by a notarial deed on 2 February 2010 published in the Mémorial C on 30 March 2010 under number 669, amended again by a notarial deed on 17 June 2010, published in the Mémorial C on 4 June 2010 under number 1171, amended again by a notarial deed on 17 June 2010, published in the Mémorial C on 17 May 2011 under number 1030, amended again by a notarial deed on 25 January 2011 published in the Mémorial C on 17 May 2011 under number 1110, and amended again by a notarial deed on 6 May 2011, published in the Mémorial C on 14 July 2011 under number 1571, and amended again by a notarial deed on 8 June 2011, published in the Mémorial C on 6 September 2011 under number



2068, amended again by a notarial deed on 7 December 2011, published in the Mémorial C on 31 January 2012 under number 257, amended again by a notarial deed on 13 January 2012, published in the Memorial C on 17 March 2012 under number 718, amended again by a notarial deed on 21 June 2012, published in the Memorial C on 3 August 2012 under number 1931, amended again by a notarial deed on 22 November 2012, published in the Memorial C on 3 January 2013 under number 18, amended again by a notarial deed on 14 January 2013, published in the Memorial C on 10 April 2013 under number 846, amended again by a notarial deed on 20 June 2013, published in the Memorial C on 20 August 2013 under number 2018, amended again by a notarial deed on 8 October 2013, published in the Memorial C on 3 December 2013 under number 3052, amended again by a notarial deed on 10 January 2014, published in the Mémorial C on 11 April 2014 under number 939, amended again by a notarial deed on 6 June 2014, published in the Mémorial C on 21 August 2014 under number 2225 and amended again on 8 January 2015 published in the Mémorial C on 1 April 2015 under number 893, amended again by a notarial deed on 3 February 2015, n published in the Mémorial C on 17 April 2015 under number 1018, amended again by a notarial deed on 22 April 2015, not yet published in the Mémorial C.

The Meeting is presided by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mrs Solange Wolter, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

#### Agenda:

- 1. Acknowledgement of the redemption of four hundred and twenty three thousand, six hundred and twenty eight point eight hundred and sixty six (423,628.866) Class A Ordinary Shares in the Company with a par value of ten United States dollars (USD 10) each for the amount of four million, two hundred and thirty six thousand two hundred eighty eight United States dollars and sixty-six cents (USD 4,236,288.66) and the redemption of two hundred and ninety seven thousand, seven hundred and twenty point five hundred and ninety six (297,720.596) Class C Ordinary Shares in the Company with a par value of ten United States dollars (USD 10) each for the amount of two million nine hundred and seventy seven thousand two hundred five United States dollars and ninety six cents (USD 2,977,205.96) pursuant to a decision taken by the board of managers of Danube Management S.à r.l. acting in its capacity as manager (gérant) of the Company (the "Manager") on 9 April 2015 pursuant to the articles of association;
- 2. Decrease of the share capital by an amount of seven million two hundred thirteen thousand four hundred ninety four United States dollars and sixty two cents (USD 7,213,494.62) in order to bring the share capital from its current amount of twenty million four hundred and eighty six thousand and eighty five United States dollars and forty eight cents (20,486,085.48-USD) to thirteen million two hundred seventy two thousand five hundred ninety United States dollars and eighty-six cents (USD 13,272,590.86) by way of cancellation of four hundred and twenty three thousand, six hundred and twenty eight point eight hundred and sixty six (423,628.866) Class A Ordinary Shares in the Company with a par value of ten United States dollars (USD 10) each and the cancellation of two hundred and ninety seven thousand, seven hundred and twenty point five hundred and ninety six (297,720.596) Class C Ordinary Shares in the Company and with a par value of ten United States dollars (USD 10) each;
- 3. Subsequent amendment of the sixth paragraph of article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the changes set out under item 2 above;
  - 4. Delegation of authority in order to amend the share register of the Company to reflect the above resolutions;
- B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary;
- C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;
- D) That the present Meeting, representing 1,261,270.474 shares of the corporate capital, has been duly convened by convening notices dated April 27, 2015 sent by registered mail to all the shareholders and is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took the following resolutions:

## First resolution

After having noted, based on the unaudited interim accounts of the Company dated 31 March 2015 that the Company had sufficient funds available to do so, the Meeting acknowledges the redemption by the Company of four hundred and twenty three thousand, six hundred and twenty eight point eight hundred and sixty six (423,628.866) Class A Ordinary Shares in the Company with a par value of ten United States dollars (USD 10) each for the amount of four million, two hundred and thirty six thousand two hundred eighty eight United States dollars and sixty-six cents (USD 4,236,288.66) and the redemption of two hundred and ninety seven thousand, seven hundred and twenty point five hundred and ninety six (297,720.596) Class C Ordinary Shares in the Company with a par value of ten United States dollars (USD 10) each



for the amount of two million nine hundred and seventy seven thousand two hundred five United States dollars and ninety six cents (USD 2,977,205.96), divided as per the attached list, all together the "Redeemed Shares", redeemed for an aggregate amount of seven million two hundred thirteen thousand four hundred ninety four United States dollars and sixty two cents (USD 7,213,494.62), pursuant to a decision taken by the board of managers of Danube Management S.àr.l. acting in its capacity as manager (gérant) of the Company (the "Manager") on 9 April 2015 pursuant to the articles of association;

#### Second resolution

The Meeting hereby resolves to cancel the Redeemed Shares and to reduce subsequently the subscribed share capital by an amount of seven million two hundred thirteen thousand four hundred ninety four United States dollars and sixty two cents (USD 7,213,494.62) in order to bring the share capital from its current amount of twenty million four hundred and eighty six thousand and eighty five United States dollars and forty eight cents (USD 20,486,085.48) to thirteen million two hundred seventy two thousand five hundred ninety United States dollars and eighty-six cents (USD 13,272,590.86).

## Third resolution

In order to reflect the above taken resolutions, the Meeting resolves to amend the sixth paragraph of article 5 of the articles of association of the Company order to give it the following wording:

#### **English version:**

"The Company has a subscribed share capital of thirteen million two hundred seventy two thousand five hundred ninety United States dollars and eighty-six cents (13,272,590.86- USD) divided into:

- (1) seven hundred and seventy nine thousand, four hundred and forty point zero forty four (779,440.044) Class A Ordinary Shares issued to Danube Fund LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office in the Cayman Islands c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (the "Partnership"). The Class A Ordinary Shares are neither obliged to fund any portion of the Management Fee nor subject to Carried Interest, as further described article 29.3.c below;
- (2) One (1) Class B Ordinary Share, issued with respect to the interests of the Carried Interest Shareholder (as defined below) which is not obliged to fund any portion of the Management Fee and which is entitled to receive Carried Interest as further described in article 29.3.c. below;
- (3) five hundred and forty seven thousand, eight hundred and seventeen point zero forty two (547,817.042) Class C Ordinary Shares, issued with respect to direct Investors each of whom has not been designated to be an affiliate by the Manager. The Class C Ordinary Shares will receive a Preferred Return (as defined below), are subject to Carried Interest and will be obliged to pay a share of the Management Fee, as further described in article 29.3.c. below; and
- (4) One (1) Management Share, issued with respect to the interest of the Unlimited Shareholder, which is not obliged to fund any portion of the Management Fee."

#### French version:

«La Société dispose d'un capital social souscrit treize millions deux cent soixante-douze mille cinq cent quatre-vingtdix dollars américains et quatre-vingt-six centimes (13.272.590,86-USD), répartis en:

- (1) sept cent soixante-dix-neuf mille quatre cent quarante virgule zero quarante-quatre (779,440.044) Actions Ordinaires de Catégorie A émises pour Danube Fund LP, une société en commandite exonérée d'impôts de droit des îles Cayman, ayant son siège aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, (l'«Entreprise»). Les Actions Ordinaires de Catégorie A ne financent pas obligatoirement une partie des Frais de Gestion, et ne sont pas soumises au Carried Interest, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;
- (2) Une (1) Action Ordinaire de Catégorie B, émis en faveur du Carried Interest Shareholder (tel que défini ci-dessous) qui n'est pas tenu de financer une partie des Frais de Gestion et qui est en droit de percevoir un Carried Interest tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;
- (3) cinq cent quarante-sept mille huit cent dix-sept virgule zero quarante-deux (547,817.042) Actions Ordinaires de Catégorie C, émises en faveur des investisseurs directs qui n'ont pas été nommés comme affiliés par le Gérant. Les Actions Ordinaires de Catégorie C recevront un Rendement Préférentiel (tel que décrit ci-dessous), sont soumises au Carried Interest et entraîneront obligatoirement le paiement d'une partie des Frais de Gestion, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous; et
- (4) Une (1) Action de Gestion, émise en faveur de l'Actionnaire Gérant Commandité, qui n'est pas obligé de financer une partie des Frais de Gestion.»

## Third resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above resolutions and with power and authority given to the Manager of the Company to (i) proceed on behalf of the Company to the registration of the redemption and cancellation of the Redeemed Shares together with the decrease of the Company's share capital in the share register of the Company, (ii) see on behalf of the Company to any formalities necessary and useful in connection with the implementation of the above resolutions (including but not limited to the redemption of the Redeemed Shares).



The foregoing resolutions have been taken with the consent of the Manager.

#### Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the corporation and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 2,500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English only.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 22 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16009. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Nicolas Van Beek.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1 er juin 2015.

Référence de publication: 2015080296/152.

(150092285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2015.

## Blueground S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Ste Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 188.610.

Extrait d'une lettre datée du 20 mai 2015 adressée à la société Blueground S.à r.l.

Monsieur Nicolas Van Beek démissionne de son poste de gérant à compter de cette date.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015077605/10.

(150088899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

## Lupercus Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 161.803.

L'an deux mille quinze, le vingt-deux mai.

Par-devant Nous, Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination «LUPERCUS PARTNERS S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161803, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2072 du 6 septembre 2011, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié, en date du 13 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2929 du 30 novembre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Madame Michèle SENSI, employée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Michèle SENSI, employée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette. Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de dix (10) procurations données sous-seing privé, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à huit cent quatre-vingt-quatre mille cent soixante-quatre Euro et trente-six Euro-cent (EUR 884.164,36) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.



# III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent huit mille trois cent quinze Euro et quarante-sept Euro-cent (EUR 108.315,47) pour le faire passer de son montant actuel de huit cent quatre-vingt-quatre mille cent soixante-quatre Euro et trente-six Euro-cent (EUR 884.164,36) à neuf cent quatre-vingt-douze mille quatre cent soixante-dix-neuf Euro et quatre-vingt-trois Euro-cent (EUR 992.479,83) par la création et l'émission de cinq cent trente (530) actions préférentielles (avec droit de vote) et quatre cent trente-quatre (434) nouvelles actions ordinaires rachetables, toutes sans indication de valeur nominale, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.
  - 2. Les Renonciation au droit préférentiel de souscription et acceptation de la souscription des Nouvelles Actions.
  - 3. Modification de l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq cent soixante-deux mille soixante-trois Euro et vingt-deux Euro-cent (EUR 992.479,83) représenté par trois mille neuf cent soixante-quinze (3.975) actions ordinaires rachetables et quatre mille huit cent cinquante-huit (4.858) actions préférentielles (avec droit de vote), toutes sans indication de valeur nominale, intégralement libérées.»

IV. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent huit mille trois cent quinze Euro et quarante-sept Euro-cent (EUR 108.315,47) pour le faire passer de son montant actuel de huit cent quatre-vingt-quatre mille cent soixante-quatre Euro et trente-six Euro-cent (EUR 884.164,36) à neuf cent quatre-vingt-douze mille quatre cent soixante-dix-neuf Euro et quatre-vingt-trois Euro-cent (EUR 992.479,83) par la création et l'émission de cinq cent trente (530) actions préférentielles (avec droit de vote) et quatre cent trente-quatre (434) nouvelles actions ordinaires rachetables, toutes sans indication de valeur nominale, investies des mêmes droits et obligations que actions existantes (les Nouvelles Actions).

#### Deuxième résolution

Les actionnaires décident de renoncer à leur droit préférentiel de souscription et d'accepter la souscription des quatre cent trente-quatre (434) nouvelles actions ordinaires rachetables par GRANVILLA WORLDWIDE INC., société anonyme constituée et existante sous les lois de la république de Panama, avec siège social à Via España and Elvira Mendez Street, Panama, République de Panama, inscrite auprès du Public Registry Office of Panama, Mercantile Department at Microjacket 725941, Document 1919395 et la souscription des cinq cent trente (530) actions préférentielles (avec droit de vote) par LUPERCUS CAPITAL S.A., société anonyme, ayant son siège social à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161803.

# Intervention - Souscription - Libération

Sur ce sont intervenues:

GRANVILLA WORLDWIDE INC., prénommée ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

GRANVILLA WORLDWIDE INC., précitée, décide de souscrire les quatre cent trente-quatre (434) nouvelles actions ordinaires rachetables d'une valeur totale de quarante-huit mille sept cent soixante-quatre Euro et quarante-trois Euro-cent (EUR 48.764,43), et de les libérer intégralement pour le même montant total, par un apport en numéraire d'un montant total de quarante-huit mille sept cent soixante-quatre Euro et quarante-trois Euro-cent (EUR 48.764,43).

LUPERCUS CAPITAL S.A., prénommée ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

LUPERCUS CAPITAL S.A., précitée, décide de souscrire les cinq cent trente (530) actions préférentielles (avec droit de vote) d'une valeur totale de cinquante-neuf mille cinq cent cinquante-et-un Euro et quatre Euro-cent (EUR 59.551,04), et de les libérer intégralement pour le même montant total, par un apport en numéraire d'un montant total de cinquante-neuf mille cinq cent cinquante-et-un Euro et quatre Euro-cent (EUR 59.551,04).

Le montant total de cent huit mille trois cent quinze Euro et quarante-sept Euro-cent (EUR 108.315,47) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

#### Troisième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à neuf cent quatre-vingt-douze mille quatre cent soixante-dix-neuf Euro et quatre-vingt-trois Euro-cent (EUR 992.479,83) représenté par trois mille neuf cent soixante-quinze (3.975) actions ordinaires rachetables et



quatre mille huit cent cinquante-huit (4.858) actions préférentielles (avec droit de vote), toutes sans indication de valeur nominale, intégralement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

# Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, SENSI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 mai 2015. Relation: EAC/2015/11844. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch/Alzette, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015080586/98.

(150091928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

# Cargill International Luxembourg 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 161.282.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015077623/10.

(150089409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

# E&V Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 195/197, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 146.764.

L'an deux mille quinze, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Emmanuel VANQUIN, employé privé, né le 31 décembre 1974 à Arlon, Belgique, domicilié professionnellement au 68, rue de Koerich, L-8437 Steinfort,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Steinfort, le 20 mai 2015.

Laquelle procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lequel comparant, par leur mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce que suit:

- le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée "E&V DEVELOPMENT S.à r.l.", inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146764, ayant son siège social au 68, rue de Koerich, L-8437 Steinfort, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 8 avril 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1345 du 13 juillet 2009;
- le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;
  - le comparant a fixé l'ordre du jour comme suit:
  - 1. Transfert du siège social de la société.
  - 2. Modification de l'article 5 alinéa 1 er des statuts.
  - 3. Divers.

Compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social au 195/197, rue de Differdange, L-4437 Soleuvre.



#### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5 alinéa 1 <sup>er</sup> qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. alinéa 1 er. Le siège social est établi dans la commune de Sanem."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la réunion s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 26 mai 2015. 2LAC/2015/11463. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juin 2015.

Référence de publication: 2015081250/44.

(150092730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

# Digital Services XLIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 194.443.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 21 mai 2015, que Rocket Internet SE, a transféré une (1) part sociale qu'il détenait dans la Société à:

- Bambino 53. V V UG (haftungsbeschrankt), une Unternehmergesellschaft (haftungsbeschränkt), constituée et régie selon les lois de l'Allemagne, immatriculée auprès du Handelsregister des Amtsgerichts Berlin-Charlottenburg sous le numéro HRB 126893 B, ayant son siège social à l'adresse suivante: 20 Johannisstraße, 10117 Berlin, Allemagne.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Digital Services XLIII S.à r.l.

Référence de publication: 2015077679/19.

(150088885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

# Trios Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. TPG RE II European Finance S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.569.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of the month of May.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

TPG Trios, B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands having its registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands and registered with the trade register of the Dutch Chamber of Commerce under number 63219077 (the "Sole Shareholder").

represented by Me Darya Spivak, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 8 May 2015, which proxy shall remain attached to the present deed,

being the sole shareholder and holding all the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in issue TPG RE II European Finance S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B191569, incorporated on 24 October 2014 by deed



of Maître Cosita Delvaux, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number C-3635 of 29 November 2014. The appearing party, represented as above indicated, declared and requested the notary to record as follows:

- (A) The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on the item of the agenda set out below.
  - (B) The item on which the resolutions are to be passed is as follows:
- Change of the name of the Company into "Trios Holdings S.à r.l." and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company as set forth below:
- "Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Trios Holdings S.à r.l." (the "Company") exists with the sole shareholder and all persons who will become shareholders of the Company thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Thereafter the following resolution was passed:

#### Sole resolution

The Sole Shareholder of the Company resolved to change the name of the Company into "Trios Holdings S.à r.l." and to amend article 1 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

There being no further items on which decisions need to be taken, the sole shareholder decision was closed.

#### Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,550.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le douzième jour du mois de mai,

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

# A comparu

TPG Trios, B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée sous les lois des Pays-Bas et ayant son siège social à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, les Pays-Bas immatriculée au registre de commerce de la Chambre de Commerce néerlandaise sous le numéro 63219077 (l'«Associé Unique»),

représentée par Me Darya Spivak, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 8 mai 2015, laquelle procuration restera annexée au présent acte,

étant l'associé unique et détenant toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises dans TPG RE II European Finance S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B191569, constituée le 24 octobre 2014 par acte de Maître Cosita Delvaux, précitée, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro C-3635 du 29 novembre 2014. La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

- (A) L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur le point porté à l'ordre du jour ci-dessous.
  - (B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:
- Changement de dénomination de la Société en «Trios Holdings S.à r.l.» et modification en conséquence de l'article 1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:
- « **Art. 1** er . **Dénomination.** Une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Trios Holdings S.à r.l.» (la «Société») existe avec l'associé unique et toutes personnes qui deviendront par la suite associés. La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

Ensuite, la résolution suivante a été passée:

# Résolution unique

L'Associé Unique de la Société a décidé de changer la dénomination de la Société en «Trios Holdings S.à r.l.» et de modifier l'article 1 des statuts de la Société comme indiqué dans l'ordre du jour.

En l'absence d'autres points sur lesquels des décisions doivent être prises, la décision de l'associé unique a été clôturée.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 1.550,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le mandataire de la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte. Signé: D. SPIVAK, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15253. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015078067/89.

(150089332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

# Damea S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 181.696.

L'an deux mille quinze, le douze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DAMEA S.A.», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 181 696, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3317 du 30 décembre 2013. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1231 du 14 mai 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie GAUTIER avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ludovic KELTERBAUM, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée constate:

Ordre du jour:

- 1. Mise en liquidation de la société,
- 2. Nomination du liquidateur et fixation de ses pouvoirs,
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 4. Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:



#### Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

la société «ACCOFIN, Société Fiduciaire», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg. R.C.S. Luxembourg, section B numéro 62.492.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. GAUTIER, V. MICHELS, L. KELTERBAUM, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mai 2015. Relation: EAC/2015/11039. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015077686/65.

(150088846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

# ColourOz ManCo, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 185.127.

Rectificatif du dépôt L140163056 déposé le 15/09/2014

L'an deux mil quinze, le quatorze avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Lequel comparant ayant agi comme mandataire spécial des Actionnaires de ColourOz ManCo, une société en commandite par actions constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.127 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1191 le 10 mai 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte de Maître Henri Hellinckx le 1 er Septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2668 le 2 octobre 2014, enregistrée à Luxembourg AC, le 04 septembre 2014, LAC/2014/41242 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 15 septembre 2014 (140163056),

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 27 août 2014 qui sont restées annexées au procès-verbal de la prédite assemblée générale. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée au présent acte rectificatif, le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que lors de l'assemblée générale en date du 1 <sup>er</sup> septembre 2014 de la Société, une erreur matérielle s'est glissée dans l'acte et notamment au niveau de la Cinquième Résolution au sein du premier paragraphe «Souscriptions - Libérations».

Dès lors, il y a lieu de modifier dans les versions anglaise et française, le paragraphe «Souscriptions - Libérations» pris lors de l'assemblée:



# Version anglaise

"Subscriptions - Payments

The limited shareholder of the Company, ColourOz TopCo, with registered office at L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, represented as stated above, declares to subscribe to:"

# Version française

«Souscriptions - Libérations

L'actionnaire commandité de la Société, ColourOz TopCo, avec siège social à L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12363. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015078317/43.

(150089777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

#### G&P Invest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 111.408.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für G&P Invest SICAV DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015077744/11.

(150089499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

# Cabot Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: GBP 25.131,71.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.902.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 7 mars 2014, que l'associé de la Société, Carat Manager Nominée Limited, a transféré:

- 2.960 parts sociales de classe B1
- 2.960 parts sociales de classe B2
- 2.960 parts sociales de classe B3
- 2.960 parts sociales de classe B4
- 2.960 parts sociales de classe B5- 2.960 parts sociales de classe B6
- 2.960 parts sociales de classe B7
- 2.960 parts sociales de classe B8
- 2.960 parts sociales de classe B9
- 2.960 parts sociales de classe B10
- qu'il détenait dans la Société à:
- Janus Holdings Luxembourg S.à r.l.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:



| - Janus Holdings Luxembourg S.à r.l. | 771.086 parts sociales de classe A1 771.086 parts sociales de classe A2     |
|--------------------------------------|---|
|                                      | 771.086 parts sociales de classe A3   |
|                                      | 771.086 parts sociales de classe A4   |
|                                      | 771.086 parts sociales de classe A5   |
|                                      | 771.086 parts sociales de classe A6   |
|                                      | 771.086 parts sociales de classe A7 771.086 parts sociales de classe A8     |
|                                      | 771.086 parts sociales de classe A9   |
|                                      | 771.086 parts sociales de classe A10  |
|                                      | 2.960 parts sociales de classe B1   |
|                                      | 2.960 parts sociales de classe B2 2.960 parts sociales de classe B3         |
|                                      | 2.960 parts sociales de classe B4   |
|                                      | 2.960 parts sociales de classe B5   |
|                                      | 2.960 parts sociales de classe B6   |
|                                      | 2.960 parts sociales de classe B7   |
|                                      | 2.960 parts sociales de classe B8<br>2.960 parts sociales de classe B9      |
|                                      | 2.960 parts sociales de classe B <sub>1</sub> 0                             |
| - JCF III Europe Holdings L.P.       | 10 parts sociales de classe A1  |
| . 0                                  | 10 parts sociales de classe A2  |
|                                      | 10 parts sociales de classe A3  |
|                                      | 10 parts sociales de classe A4  |
|                                      | 10 parts sociales de classe A5<br>10 parts sociales de classe A6            |
|                                      | 10 parts sociales de classe A7  |
|                                      | 10 parts sociales de classe A8  |
|                                      | 10 parts sociales de classe A9  |
|                                      | 10 parts sociales de classe A10   |
| - Encore Europe Holdings S.à r.l.    | 10 parts sociales de classe A1<br>10 parts sociales de classe A2            |
|                                      | 10 parts sociales de classe A3  |
|                                      | 10 parts sociales de classe A4  |
|                                      | 10 parts sociales de classe A5  |
|                                      | 10 parts sociales de classe A6  |
|                                      | 10 parts sociales de classe A7<br>10 parts sociales de classe A8            |
|                                      | 10 parts sociales de classe A9  |
|                                      | 10 parts sociales de classe A10   |
| - Carat Manager Nominée Limited      | 18.157 parts sociales de classe B1  |
|                                      | 18.157 parts sociales de classe B2<br>18.157 parts sociales de classe B3    |
|                                      | 18.157 parts sociales de classe B4  |
|                                      | 18.157 parts sociales de classe B5  |
|                                      | 18.157 parts sociales de classe B6  |
|                                      | 18.157 parts sociales de classe B7  |
|                                      | 18.157 parts sociales de classe B8<br>18.157 parts sociales de classe B9    |
|                                      | 18.157 parts sociales de classe B10   |
|                                      | 108.031 parts sociales de classe C1   |
|                                      | 108.031 parts sociales de classe C2   |
|                                      | 108.031 parts sociales de classe C3   |
|                                      | 108.031 parts sociales de classe C4<br>108.030 parts sociales de classe C5  |
|                                      | 108.030 parts sociales de classe C6   |
|                                      | 108.030 parts sociales de classe C7   |
|                                      | 108.030 parts sociales de classe C8   |
|                                      | 108.030 parts sociales de classe C9<br>108.030 parts sociales de classe C10 |
|                                      | 356.332 parts sociales de classe D1   |
|                                      | 356.332 parts sociales de classe D2   |
|                                      | 356.332 parts sociales de classe D3   |
|                                      | 356.332 parts sociales de classe D4<br>356.332 parts sociales de classe D5  |
|                                      | 356.332 parts sociales de classe D6   |
|                                      | 356 332 parts sociales de classe D7   |



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Cabot Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015079188/97.

(150090803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

# Golelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Broschette.

R.C.S. Luxembourg B 178.836.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015077746/11.

(150089402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

# Fondation André et Henriette Losch, Fondation.

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg G 208.

Bilan 31 décembre 2014 (exprimé en EUR)

| ACTIF   | 31/12/2014   | 31/12/2013   |
|---|--------------|--------------|
| ACTIF CIRCULANT   |              |              |
| Avoirs en banque, avoirs en compte de chèque postaux, et en caisse      | 3 167 755,79 | 2 754 709,35 |
| TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT  | 3 167 755,79 | 2 754 709,35 |
| TOTAL ACTIF   | 3 167 755,79 | 2 754 709,35 |
| PASSIF  | 31/12/2014   | 31/12/2013   |
| FONDS PROPRES   |              |              |
| Dotations initiales   | 1 000 000,00 | 1 000 000,00 |
| Résultats reportés  | 1 736 730,85 | 1 296 150,91 |
| Résultat de l'exercice  | 380 324,94   | 440 579,94   |
| TOTAL FONDS PROPRES   | 3 117 055,79 | 2 736 730,85 |
| DETTES  |              |              |
| Dettes non subordonnées dont la durée résiduelle est inférieure à un an | 50 700,00    | 17 978,50    |
| TOTAL DETTES  | 50 700,00    | 17 978,50    |
| TOTAL PASSIF  | 3 167 755,79 | 2 754 709,35 |
| Les notes font partie intégrante des comptes annuels.                   |              |              |

# Compte de profits et pertes Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (exprimé en EUR)

| CHARGES  | 2014       | 2013       |
|--|------------|------------|
| Don à la Fondation EME écouter pour mieux entendre   | 20 000,00  | -          |
| Don à l'association sans but lucratif Trauerwee      | 5 000,00   | -          |
| Don à l'Université de Luxembourg                     | 99 000,00  | -          |
| Don au Centre Hospitalier de Luxembourg              | -          | 26 378,00  |
| Don à la Fondation Autisme Luxembourg                | -          | 38 566,42  |
| Don à l'association sans but lucratif Ile aux clowns | -          | 17 978,50  |
| Frais en relation avec les dons                      | 2 243,30   | -          |
| Autres charges externes                              | 1 200,00   | 504,90     |
| Résultat de l'exercice                               | 380 324,94 | 440 579,94 |
| TOTAL CHARGES  | 507 768,24 | 524 007,76 |
| PRODUITS   |            |            |



| Dons reçus                            | 501 430,00 | 514 365,00 |
|---------------------------------------|------------|------------|
| Autres intérêts et produits assimilés | 6 338,24   | 9 642,76   |
| TOTAL PRODUITS                        | 507 768,24 | 524 007,76 |

#### Annexes

**Note 1. Généralités.** Fondation André et Henriette Losch (ci-après «la Fondation») a été créée le 8 avril 2010 et agréée par arrêté grand-ducal du 1 <sup>er</sup> mai 2010 sous forme d'une Fondation de droit luxembourgeois.

Le siège est établi à: 5 rue de Jones L-1818 Howald.

L'exercice social commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre.

La Fondation a pour objet l'assistance dans le Grand-Duché de Luxembourg en faveur d'enfants atteints de maladie graves ou malformations ou handicapés cérébraux moteurs et de leurs familles soit en se consacrant directement aux tâches envisagées dans l'objet social soit en s'associant à des organisations privées ou publiques.

La Fondation a été constituée pour une durée illimitée.

**Note 2. Principes, Règles et méthodes comptables.** Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

Conversion des devises

La Fondation tient sa comptabilité en euros (EUR); les comptes annuels sont exprimés dans cette devise. Les transactions effectuées dans une devise autre que l'EUR sont converties en EUR au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs, autres que les actifs immobilisés, et passifs en devises sont convertis en euros (EUR) aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes réalisés ainsi que les pertes non-réalisées calculés au moment de la conversion sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes.

**Note 3. Dotations initiales et dons reçus.** La Fondation a reçu suite à sa création les apports et dons suivants en espèces de la part de:

Dotations initiales:

André et Henriette Losch: cinq cent mille euros (500 000,-) le 25.05.2010

André et Henriette Losch: cinq cent mille euros (500 000,-) le 27.05.2010

Dons reçus au cours des exercices précédents:

André et Henriette Losch: cinq cent mille euros (500 000,-) le 05.12.2011

André et Henriette Losch: cinq cent mille euros (500 000,-) le 06.12.2011

André et Henriette Losch: cinq cent mille euros (500 000,-) le 19.12.2012

André et Henriette Losch: cinq cent mille euros (500 000,-) le 20.12.2012

André Losch: cinq cent mille euros (500 000,-) le 17.12.2013

Dons divers: quatorze mille trois cents soixante cinq euros (14 365,-) au cours de l'exercice 2013

Dons reçus au cours de l'exercice:

André Losch: cinq cent mille euros (500 000,-) le 03.12.2014

Dons divers: mille quatre cents trente euros (1 430,-) au cours de l'exercice 2014

**Note 4. Personnel.** La Fondation n'emploie pas de personnel.

#### Note 5. Dons reçus et alloues.

| Dons reçus (y compris dotation initiale)                 | EUR          |
|--|--------------|
| Au début de l'année                                      | 3'514'365.00 |
| Additions  | 501'430.00   |
| A la fin de l'année                                      | 4'015'795.00 |
| Dons alloués jusqu'au 31 décembre 2014                   |              |
| Fondation kriibskrank Kanner - Rénovation d'une maison   | 56'001.88    |
| Mathellef  | 260'000.00   |
| Centre Hospitalier de Luxembourg                         | 40'330.95    |
| Fondation Autisme Luxembourg - Financement d'un véhicule | 38'556.42    |
| Association sans but lucratif Iles aux clowns            | 20'221.80    |
| Fondation EME écouter pour mieux entendre                | 20'000.00    |
| Association sans but lucratif Trauerwee                  | 5 '000.00    |
| Université du Luxembourg (projet COSMIC)                 | 49'500.00    |
|  | 889'611.05   |
| Engagements de financement non encore payés              |              |
| Université du Luxembourg                                 | 49'500.00    |



**Note 6. Budget.** Avant la fin de l'année 2015, la Fondation compte recevoir des dons supplémentaires de la part de ses donateurs réguliers en principe en ligne avec les dons reçus au cours des exercices précédents.

Le projet COSMIC sur les analyses moléculaires au sein du Luxembourg Centre for Systems Biomedicine (LCSB) porte sur un coût de € 99 000,00; la première tranche a été versée le 15 novembre 2014 et le solde sera versé le 15 mai 2015.

Plusieurs autres projets, notamment dans le domaine de la médecine, sont actuellement sous étude.

Référence de publication: 2015081375/97.

(150093711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

# GoGreen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3396 Roeser, 8A, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 181.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2015077747/11.

(150089144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

# Enovos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4327 Esch-sur-Alzette, 2, Domaine du Schlassgoard.

R.C.S. Luxembourg B 11.723.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2015 que le conseil d'Administration se compose comme suit:

Marco HOFFMANN, Président du Conseil d'Administration, né le 11.1.1966 à Luxembourg et ayant son adresse professionnelle à 19, boulevard Royal L-2449 Luxembourg

Tom THEVES, Second Vice-Président du Conseil d'Administration, né le 23.07.1969 à Luxembourg et ayant son adresse professionnelle à 19, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg

Axa Redilion ManagementCo SCA, B 168.843 ayant son siège social à 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Troisième Vice-Président du Conseil d'Administration, représenté par son représentant permanent Monsieur Stephan FE-DRIGO, né le 09.01.1965 à Lugano (Suisse) et ayant son adresse professionnelle à Marktgasse 7, CH-6340 Baar

Administration Communale de la Ville de Luxembourg, ayant son siège social à 42, pl Guillaume, L-2090 Luxembourg, Administrateur, représenté par son représentant permanent Monsieur Uwe LEPRICH, né le 11.04.1959 à Rahden (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle à Waldhausweg 14, D-66123 Saarbrücken

Fernand FELZINGER, Administrateur, né le 09.02.1957 à Sarrebourg (France) et ayant son adresse à 43, rue Johnson F-78600 Maisons-Laffite

Pierre FRANCK, Administrateur, né le 31.10.1963 à Hamburg (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle à 19 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg

Peter FRANKENBERG, Administrateur, né le 12.10.1961 à Hamm (Allemagne) et ayant son adresse à Hülsbergstrasse 13, D-44797 Bochum

Patrizia LUCHETTA, Administrateur, née le 25.03.1964 à Luxemburg et ayant son adresse professionnelle à 19, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg

Peter PICHL, Administrateur, né le 14.09.1965 à Soest (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle à Kruppstrasse 5 D-45128 Essen

Werner ROOS, Administrateur, né le 03.01.1949 à Koblenz (Allemagne) et ayant son adresse à Brandenburgerstrasse 22 D-66424 Homburg/Saar

Geneviève SCHLINK, Administrateur, née le 04.07.1976 à Luxembourg et ayant son adresse professionnelle à 7, rue du Saint Esprit L-1012 Luxembourg

Eric VON SCHOLZ, Administrateur, né le 26.06.1969 à Bruxelles (Belgique) et ayant son adresse professionnelle à Friedrichstrasse 200 D-10117 Berlin

Charel HUTMACHER, Administrateur et représentant du personnel, né le 28.10.1958 à Steinfort et ayant son adresse professionnelle à 2, Domaine du Schlassgoard L-4327 Esch/Alzette

Joachim SCHERER, Administrateur et représentant du personnel, né le 15.12.1961 à Quierschied (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle à Am Halberg 3 D-66121 Saarbrücken

Georges REUTER, Administrateur et représentant du personnel, né le 06.11.1967 à Ettelbruck et ayant son adresse professionnelle à 2, rue Thomas Edison L-1445 Strassen



Le mandat de Monsieur Peter Frankenberg court jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2015.

Tous les autres mandats courent jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2019.

Référence de publication: 2015082286/43.

(150093834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

# Pek II SCSp, Société en Commandite spéciale.

Capital social: EUR 1,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 197.094.

Extrait de l'acte constitutif

En date du 21 mai 2015, la société en commandite spéciale dénommée PEK II SCSp (la "Société") a été constituée. Le siège social de la Société est situé au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

L'associé commandité de la Société est la société Kulczyk Investments S.A. (l'Associé Commandité), une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 3,845,459.- euro et enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126198. L'Associé Commandité a été nominée le 21 mai 2015 pour une durée illimitée.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la signature individuelle d'un Associé Commandité ou par la signature individuelle de toute personne à qui l'Associé Commandité aura délégué le pouvoir de signature pour le compte de la Société.

La Société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes société ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir, par voie de souscription, d'achat, d'échange et de toute autre manière des actions, participations et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt ou autres instruments de dette et, en général, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut également participer à la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de bons, d'obligations et de titres de créance de toute nature. Elle peut procéder, uniquement par vole de placement privé, à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts, à ses filiales, à ses sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise. La Société peut employer toutes les techniques et instruments légaux nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques

La Société a été constituée le 21 mai 2015 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015078749/36.

(150090162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

# Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.020.951,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 138.092.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2015.

Référence de publication: 2015078082/11.

(150088913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck